Le point de vue de l'enfant

REPÈRES DE BONNES PRATIQUES

Aïda HAMZI

PSYCHOMOTRICIENNE

ÉCOUTER · COMPRENDRE · SOUTENIR · POUR UN ACCOMPAGNEMENT RESPECTUEUX

POINTS CLÉS

Droit de participation de l'enfant

L'enfant a le droit d'exprimer son point de vue et d'être associé aux décisions qui le concernent.

Importance des signes non verbaux

Les gestes, les expressions et les comportements sont des sources essentielles d'information.

Adaptation au développement

Prendre en compte l'âge, les capacités et les besoins pour ajuster la communication et l'accompagnement.

Place de la sécurité affective

Un climat de confiance, de prévisibilité et de soutien favorise l'expression de l'enfant et la participation de l'enfant.

01 OBSERVER

Repérer les expressions, les gestes, les réactions et les préférences.

02 ÉCOUTER

Prendre en compte les manifestations verbales et non verbales.



Écouter, comprendre, respecter pour un accompagnement adapté à chaque enfant.

03 CORPS & ÉMOTIONS

Reconnaître les signes d'inconfort, de plaisir, de peur et de fatigue.

04 COMMUNICATION ADAPTÉE

Utiliser des mots simples, des supports visuels et la reformulation.

05 PARTICIPATION

Permettre à l'enfant d'être acteur à son niveau.

06 SÉCURITÉ AFFECTIVE

Respecter le rythme, offrir de la prévisibilité et s'appuyer sur une figure d'attachement.

07 DÉCISIONS DE SOIN

Intégrer le vécu de l'enfant dans les choix et adapter l'accompagnement.

Références

1. Haute Autorité de Santé. Recueillir et prendre en compte le point de vue des enfants de la naissance à 6 ans. Saint-Denis La Plaine: HAS; 2026.
2. Hamzi A. Le point de vue de l'enfant : de la naissance à 6 ans (document de synthèse). Bruxelles; 2026.
3. ONU. Convention relative aux droits de l'enfant. New York: Nations Unies; 1989.